



BERTRAND PANCHER

Député de la Meuse - Groupe
Libertés & Territoires

Bertrand PANCHER est député de la Meuse depuis 2007 et ancien Secrétaire de la Commission du Développement Durable et de l'Aménagement du territoire. Maire de Bar-le-Duc de 1995 à 2001 (date à laquelle il fut élu Président du Conseil général de la Meuse), il a été réélu à ce poste en 2014 et en a démissionné en juin 2017 suite à sa réélection à l'Assemblée nationale.

Contact

Bertrand Pancher
Permanence parlementaire
12 rue Jean Errard
55000 BAR LE DUC

Bertrandpancher.fr

bpancher.depute@orange.fr

CAHIER D'ACTEUR N°47

Le Centre industriel de stockage géologique, Cigéo - Une opportunité de développement pour le département de la Meuse

PRESENTATION GENERALE DU PROPOS

Les recherches menées depuis plus de 25 ans par l'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs ont permis au législateur de retenir le stockage géologique profond comme solution de référence pour les déchets radioactifs de haute et moyenne activité à vie longue.

Le site du futur Centre industriel de stockage géologique, si celui-ci est autorisé, sera implanté sur les communes de Bure et de Saudron, respectivement en Meuse et en Haute-Marne. Dans chacun de ces deux départements, un Groupement d'intérêt public a été créé pour soutenir le développement économique et aider les investissements nécessaires à l'accueil de ce grand projet.

A la demande du Premier Ministre, un Contrat de développement territorial est en cours d'élaboration pour définir les nouvelles infrastructures nécessaires à Cigéo, ainsi que les services qui seront utiles à la population et aux entreprises.

Par l'ampleur de sa construction (plus de 2 000 personnes sur le chantier) et la durée de son exploitation (plus de 100 ans), le projet Cigéo représente non seulement des enjeux économiques importants pour les départements qui vont l'accueillir, mais aussi des enjeux environnementaux.

PLAN NATIONAL DE GESTION DES DECHETS RADIOACTIFS : LES DEBATS PEUVENT CREER DE L'INTELLIGENCE COLLECTIVE

En France, la gestion des déchets radioactifs est le fruit d'un long processus démocratique qui compte déjà trois lois (1991, 2006 et 2016) et deux débats publics (2005 et 2013).

Avec ce troisième débat sur le PNGMDR, c'est la question de la gestion de toute la filière électronucléaire qui est posée, et pas seulement Cigéo, le projet de stockage souterrain des déchets radioactifs de haute et de moyenne activité à vie longue.

Préparé en amont par la Commission nationale du débat public, cet exercice de démocratie participative interroge sur tous thèmes en lien avec la production d'énergie électronucléaire, preuve de la volonté d'information et de la transparence de la filière.

Il est à noter que pour la première fois, toutes les grandes organisations, qu'elles soient favorables ou défavorables au stockage en profondeur des déchets nucléaires, ont accepté de participer au débat.

La contribution de l'ensemble des acteurs a été (ou sera) résumée et mise en ligne par la Commission nationale du débat public, ce qui permet de recueillir l'avis argumenté de toutes les organisations concernées par ces sujets.

Cela va aider à la compréhension du sujet et à la possibilité de s'exprimer parce qu'il est à craindre que les concertations sous forme de réunions publiques soient perturbées par ceux qui n'ont pas envie de débattre, comme ce fut le cas lors du débat public sur Cigéo en 2013.

Je suis persuadé que les débats peuvent créer de l'intelligence collective nationale en permettant aux plus néophytes de se faire une idée sur la question à partir des arguments des uns et des autres.

POURQUOI UN STOCKAGE GEOLOGIQUE ?

Contrairement à ce qui est affirmé par certains opposants au projet, le choix du stockage s'appuie sur

un consensus scientifique international et sur plusieurs décennies de recherche et développement.

Le stockage en couche géologique profonde, dans une roche argileuse imperméable et dans un environnement géologique stable, permet de mettre les déchets les plus radioactifs à l'abri des activités humaines et des événements naturels de surface comme l'érosion sur ces très longues échelles de temps. Il répond également à un impératif éthique qui est de ne pas reporter la charge de leur gestion sur les générations futures.

Que l'on soit pour ou contre le nucléaire, les déchets qu'il produit sont bel et bien là ! Il est absolument nécessaire de traiter la question des déchets et de mettre en œuvre une solution pérenne pour les déchets de haute et moyenne activité à vie longue (HA et MA-VL).

Un entreposage de longue durée à faible profondeur, comme le préconise les opposants au projet Cigéo, nécessiterait le maintien d'un contrôle continu de la part de la société et la reprise des déchets par les générations futures, ce qui semble difficile à garantir sur des périodes de plusieurs milliers d'années. En effet, qui peut affirmer que les moyens financiers, humains et technologiques actuels se renouvelleront à de telles échéances ? Personne ! Autrement dit, l'entreposage, comme dans la situation actuelle, n'est pas durable. C'est une solution viable à court terme et qui engage chaque génération N+1 à continuer l'effort, presque indéfiniment. L'entreposage n'est pas une alternative au stockage : c'est une solution d'attente.

Quant à la séparation-transmutation, qui consiste à trier les différents radionucléides et leur faire subir des transformations nucléaires pour réduire leur activité et leur demi-vie, le CEA s'est longuement penché dessus. Il a démontré que la séparation-transmutation n'était pas une alternative au stockage géologique. C'est un complément intéressant qui permet de réduire le volume et la chaleur des déchets mais c'est un procédé coûteux, complexe, et qui, évidemment, présente ses risques intrinsèques.

LES ENJEUX ECONOMIQUES

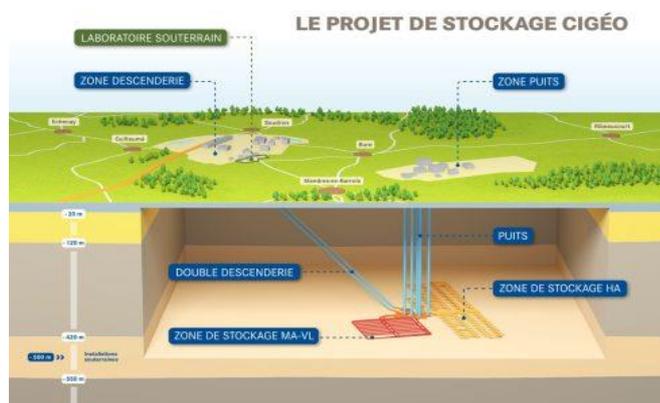
Le Centre de l'Andra en Meuse/Haute-Marne (Laboratoire souterrain, Espace technologique, Carothèque, Observatoire pérenne de l'environnement, Ecothèque) a déjà créé plus de 350 emplois directs et contribue à la création d'emplois indirects, notamment auprès de ses fournisseurs ou prestataires de la Région Grand Est.

Deux groupements d'intérêt public ont été créés en Meuse et en Haute-Marne pour gérer les équipements de nature à favoriser et faciliter l'installation et l'exploitation du Laboratoire de l'Andra, puis de Cigéo, pour mener des actions d'aménagement du territoire et de développement économique et pour soutenir les actions de formation et de diffusion des connaissances scientifiques et technologiques. Ils sont dotés de 30 millions d'euros par département en 2019. Par ailleurs, EDF, le CEA et Orano (ex Areva) mènent une politique active en faveur du développement local. Ils y réalisent des investissements directs à caractère industriel ou de service comme la création d'installations : plateformes EDF à Velaines et à Saint-Dizier, bâtiments d'archives nationales EDF à Bure et d'Orano à Houdelaincourt, projet Syndièse du CEA à Saudron. Ils viennent également en appui aux entreprises locales pour spécialiser leur savoir-faire dans le secteur de l'énergie et leur permettre de développer leur activité auprès des exploitants nucléaires. Ils réalisent également des actions en faveur de la maîtrise de la demande d'énergie et s'impliquent dans la formation des jeunes.

S'il est autorisé, Cigéo constituera un projet industriel structurant pour le territoire. Entre 1 300 et 2 300 personnes travailleront à la construction des premières installations de Cigéo. Après la mise en service du Centre, entre 600 et 1 000 personnes travailleront de manière pérenne sur le site. Cigéo contribuera au développement de l'activité des entreprises locales et, grâce à la garantie d'une activité sur plus d'un siècle, certaines entreprises feront très vraisemblablement la démarche de s'implanter localement, créant à leur tour une activité nouvelle sur le territoire.

Le Gouvernement a également demandé l'élaboration d'un schéma de développement du territoire à l'échelle des deux départements de Meuse et de Haute-Marne. Ce schéma est élaboré sous l'égide du préfet de la Meuse, préfet coordinateur, en concertation avec les acteurs locaux (parlementaires, collectivités, chambres

consulaires...). L'Andra et les entreprises de la filière nucléaire contribuent à son élaboration.



Source : meusehautemarne.andra.fr

LES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

Il va de soi que toute implantation industrielle a un effet sur l'environnement. Il sera donc nécessaire d'apporter une attention particulière au suivi des impacts de Cigéo ainsi qu'à l'intégration paysagère de ses installations.

Dans les différents rapports produits par l'Andra, puis contrôlés par l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN), il est démontré que l'impact du centre de stockage en termes de radioactivité sera très inférieur à celui de la radioactivité naturelle. Il n'aura donc pas d'impact sur la santé des habitants riverains, ni sur la qualité des productions agricoles.

L'Andra a créé l'Observatoire pérenne de l'environnement qui a pour objectif de faire un état initial de l'environnement actuel du futur stockage, pendant 10 ans, puis de suivre son évolution pendant la construction de Cigéo et toute sa durée d'exploitation, au-delà de la surveillance réglementaire de l'environnement. Il s'agit d'un dispositif exceptionnel dont les données collectées devront être partagées avec la population et les élus locaux.

Cela permettra de lever ainsi toute inquiétude en démontrant que le stockage n'a pas d'impact sur son environnement de proximité. Cet observatoire labellisé s'inscrit dans un grand nombre de réseaux scientifiques nationaux ou internationaux.

Par ailleurs, le retour d'expérience de la présence de l'Andra dans l'Aube depuis 20 ans montre que l'implantation d'un centre de stockage de déchets radioactifs n'est en aucun cas incompatible, même en termes d'image, avec des activités agricoles de premier

choix (lait, viande, légumes, viticulture...). L'industrie et l'agriculture ont toujours coexisté et de nombreuses installations industrielles y compris nucléaires sont installées en France à proximité de zones de production agricoles dont des zones géographiques protégées ou encore des zones d'appellation contrôlée.

CONCLUSION

Aujourd'hui, il n'existe aucune alternative au stockage géologique qui réponde aux mêmes exigences d'éthique (responsabilité vis-à-vis des générations futures) et de sûreté (confinement passif à très long terme).

Néanmoins, nous disposons d'environ 100 ans avant de prendre une décision irréversible, celle de fermer le stockage, considérant que c'était un bon compromis entre « manquer toute chance de trouver une alternative » et « attendre indéfiniment une solution inédite ».

Le projet Cigéo est un enjeu majeur pour la Meuse. Il doit être un atout pour nos entreprises et doit nous permettre de développer des infrastructures de communication et de transport, tout en respectant l'environnement et en améliorant le cadre de vie et les services à la population.